

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-70

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-70

**Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour
l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Avenant 4 -
Adoption**

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2020/193 en date du 24 juillet 2020, la Collectivité a délégué, pour une durée de 7 ans, le service public du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne au groupement de sociétés Idex Territoires / Mixener auquel s'est substituée la société dédiée Hauts de Garonne Energies par avenant n°1 au contrat (Délibération n°2021/145 du 18 mars

er

2021). Le contrat a été notifié le 13 août 2020 avec prise d'effet à partir du 1^{er} janvier 2021. Après les deux premières années d'exécution, il est apparu nécessaire de prendre en compte certaines évolutions et mises à jour du contrat, et d'apporter à celui-ci certaines modifications dans le respect du Code de la commande publique. Le présent avenant n°4 a pour objet d'acter ces modifications.

I Modifications de la clause relative à la prise en compte des subventions

Lors de la réalisation des études et des premiers appels d'offres, le Délégataire a constaté des évolutions importantes du coût des travaux. Cela a pour effet d'augmenter les subventions auxquelles le projet est éligible. Leurs montants définitifs ne sont pas encore connus car les demandes sont en cours d'instruction. A ce stade, il apparaît qu'elles pourraient passer d'environ 7,4 M€ prévues au contrat à environ 10,6 M€.

L'ADEME et la Région qui les attribuent (au titre du Fonds chaleur et du FEDER) demandent :

- que le contrat fasse apparaître plus clairement l'impact positif des subventions sur le projet. L'avenant comprend donc un nouveau mécanisme tarifaire, répondant à cette demande, en modifiant la décomposition du tarif, sans incidence sur le coût final de la chaleur ;
- que le surcroît de subventions soit réparti de façon plus équilibré entre le Délégataire et Bordeaux Métropole. L'avenant comprend donc une clause engageant Bordeaux Métropole à revoir la répartition de ces subventions dans le cadre d'un avenant ultérieur, intégrant une analyse de l'équilibre général du contrat qui n'est pas encore possible en ce début de concession.

II Renforcement de l'extension particulière Beausite

Le contrat prévoit le raccordement au réseau de chaleur du quartier Beausite à Cenon. Ce

développement important pourrait offrir, à l'avenir, de nouvelles perspectives d'extensions vers d'autres quartiers de Cenon, qui ne sont pas prévues à ce stade et ne figurent pas au contrat. Ces extensions ne seront possibles que si le réseau réalisé vers Beausite est surdimensionné, pour permettre le transport futur d'une plus grande quantité de chaleur.

Le Délégué n'est donc pas tenu de réaliser ce surdimensionnement.

Afin de ne pas obérer ces perspectives de développement futur, l'avenant prévoit que le Délégué assure la conception, la réalisation et le financement de ce surdimensionnement et que les surcoûts soient pris en charge dans le mécanisme de calcul de l'indemnité de fin de contrat prévu à l'article 105.

Le coût est de 351 124,40 €.

III Extension du Fond d'accompagnement

Le contrat comprend un Fond d'accompagnement de 190.000 € servant à réaliser des diagnostics de performance énergétique sur des bâtiments.

Il apparaît que le calorifugeage des échangeurs de chaleur des sous-stations est une mesure d'économie d'énergie qui revêt un caractère prioritaire.

L'avenant prévoit que le Fond d'accompagnement puisse financer ces travaux et que le Délégué bénéficie des Certificats d'économie d'énergie auxquels ces travaux sont éligibles.

IV Dispositions diverses

L'avenant comporte plusieurs corrections de forme, rectifications matérielles et précisions rédactionnelles.

V Autres dispositions

Les modifications des points I, III et IV n'ont aucune incidence financière sur la valeur du contrat. Le point II a lui une incidence financière sur la valeur du contrat de 0,45%. Ces modifications respectent le point 6° de l'article L. 3135-1 ainsi que l'article R. 3135-8 du code de la commande publique permettant de modifier, sans nouvelle procédure de mise en concurrence, un contrat de concession.

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification par Bordeaux Métropole au Délégué.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5217-2 6°, L1411-1 et suivants,

VU les articles L.3135-1 6° et R.3135-8 du Code de la commande publique,

VU la délibération n°2017/842 du 22 décembre 2017 approuvant le renouvellement du principe de concession de services portant délégation de service public avec travaux pour la gestion du service de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

VU la délibération n°2020/193 du 24 juillet 2020, approuvant le choix du délégué et du contrat de concession portant délégation de service public (dont la convention de vente de chaleur entre l'unité de valorisation énergétique de Cenon et le réseau de chaleur annexée au contrat),

VU la délibération 2021/145 en date du 18 mars 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

VU la délibération n° 2021/678 en date du 25 novembre 2021, approuvant l'avenant n°2 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

VU la délibération n° 2022/356 en date du 24 juin 2022 approuvant l'avenant n°3 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'après deux années d'exécution et compte-tenu de l'évolution du projet, il convient d'actualiser le contrat initial et ses annexes,

CONSIDERANT QUE les ajustements contractuels proposés, en accord avec le délégataire, dans les projets d'avenants aux contrats susvisés sont conformes aux prescriptions des articles L. 3135-1 6° et R.3135-8 du Code de la commande publique.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°4 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne et ses annexes sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, est autorisé à signer l'avenant n°4 au contrat de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Garonne et ses annexes, et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame BICHET, Madame MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur BOBET, Madame CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	le Vice-président,
	Monsieur Patrick LABESSE